



Magie du Sud Tours

09 jours - 07 nuits

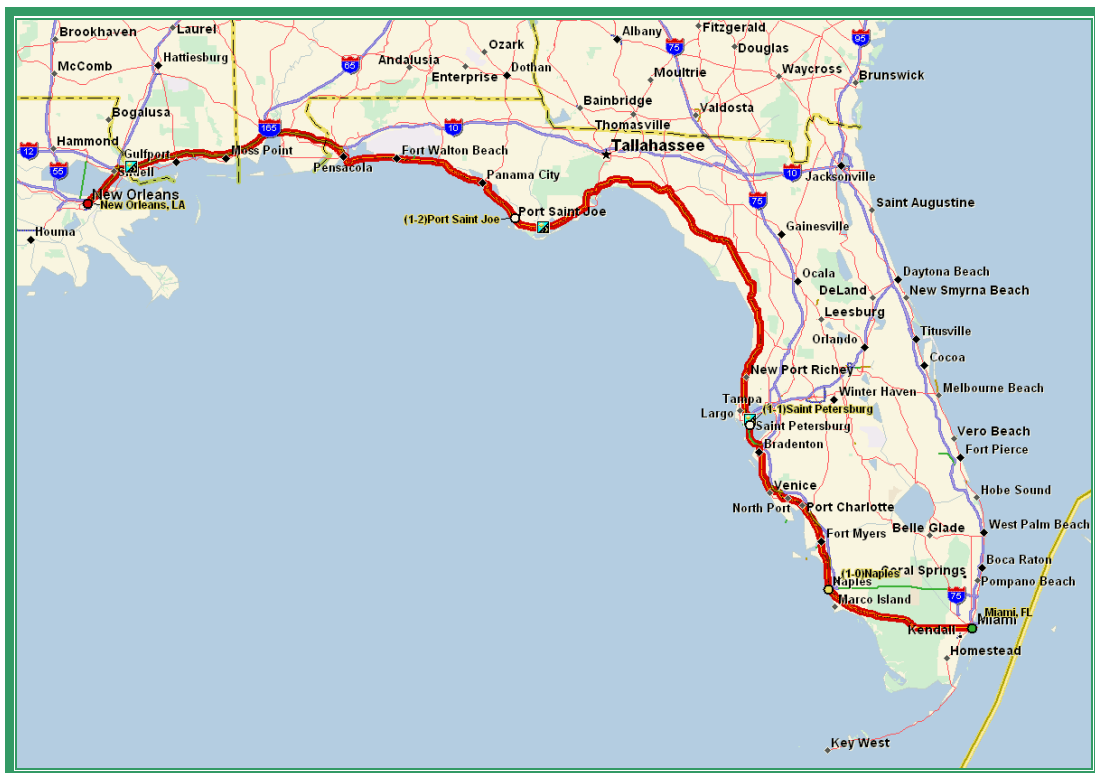
Le Sud dans toute sa Splendeur !

919 miles - 1.480 km

Nous vous invitons à traverser l'Etat du Soleil, « *The Sunshine State* », pour terminer en apothéose à New Orleans. Les bains de soleil au bord de l'Océan Atlantique, le mystère des Everglades, et une journée de route passant par 4 états : la Floride, l'Alabama, le Mississippi pour finalement retrouver l'authenticité et la musique de la Louisiane.

Vous avez la possibilité de prolonger votre circuit par les voyages « Route du Blues Tours » ou « Route du Sud Tours ».

*Miami Beach, FL - Everglades Nat'l Park, FL - Naples, FL - Fort Myers, FL - Saint Petersburg, FL
La Baie de Tampa - Crystal River, FL - Apalachicola, FL - Pensacola, FL - Mobile, AL
Pascagoula, MS - Biloxi, MS - Gulfport, MS - New Orleans, LA*



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €

www.american-motors-travel.fr – info@amtpromotion.fr

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z









Programme

Jour 1

Hôtel « Best Western International Airport » à Miami

Paris > Miami, FL





-  Convocation des participants à l'aéroport de Charles de Gaulle.
-  Envol à destination de Miami.
-  Arrivée en début de soirée à Miami.
-  Formule « Autotour », prise du véhicule à l'aéroport.

Jour 2

Hôtel « Best Western Miami International Airport » à Miami



Miami, FL

-  Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto ou du Trike,.
-  **Bienvenue à Miami !** Plages de sable blanc, eaux limpides aux reflets turquoise, palmiers, luxe et farniente sous un ciel bleu-azur, Miami constitue un drôle de cocktail qui n'a pas fini de vous surprendre.
-  Tant d'attraits qui ont fait de **Miami** l'une des toutes premières destinations touristiques de son pays. Chaque année, environ dix millions de visiteurs déferlent sur la superbe métropole baignée de soleil.
-  Découvrez ses quartiers : **Coral Gables**, le plus impressionnant et le plus réussi des projets résidentiels édifiés lors de la grande poussée immobilière des années 1920 - **Coconut Grove**, un pittoresque village évoquant tout le charme des tropiques, avec sa luxuriante végétation et ses immenses figiers banyans - **Art Deco Historic District**, avec ses petits hôtels et ses immeubles résidentiels réalisés entre 1920 et 1940, une pittoresque enclave figurant depuis 1979 à l'inventaire national des quartiers historiques américains.

Jour 3

148 miles / 238 km
Hôtel « Best Western Fort Myers Inn & Suites » à Fort Myers



Miami, FL > Everglades Nat'l Park, FL > Fort Myers, FL

-  Départ de Miami pour la traversée du **Parc National des Everglades**.
-  Pour admirer la beauté de ce **refuge naturel avec ses alligators**, ses nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes, il vous faudra prendre un « **airboat** » : **sensations assurées**.
-  Etape à **Naples**, pour visiter le vieux quartier historique. Cette station balnéaire se veut aussi culturelle avec ses nombreuses galeries d'art. Embrassez d'un seul coup d'œil sa baie et superbe plage du ponton long de 100m : « **The Pier** »
-  Arrivée à **Fort Myers**. Propice aux palmiers royaux et aux fleurs tropicales, qui s'étend le long des berges sinueuses de la paisible rivière **Caloosahatchee**. Les amateurs de plages et farniente apprécieront particulièrement **Fort Myers Beach**, juste au sud d'**Estero Island**.
-  Si l'expansion urbaine de ces dernières décennies a repoussé les limites de la ville au-delà de la route, le centre ville aujourd'hui rénové, avec ses restaurants, ses maisons anciennes et son front de mer, est à découvrir.





Jour 4

187 miles / 301 km

Hôtel « Best Western Crystal River Resort » à Crystal River



Fort Myers, FL > Baie de Tampa, FL > Crystal River, FL

Route en direction de **Crystal River**. **Saint Petersburg** est une station balnéaire très paisible dans laquelle vous pourrez vous livrer à du « sightseeing » (= visite de la ville). Rendez-vous culturel au **Salvador Dali Museum** pour les amateurs du peintre au génie bizarre. Les amoureux de la nature pourront se promener parmi les plantes et fleurs tropicales des **Sunken Gardens** et découvrir plusieurs espèces d'oiseaux au **Suncoast Seabird Sanctuary**. Enfin, au sud de **Saint Petersburg**, **Fort DeSoto Park** s'étend sur cinq îles et comprend d'immenses et superbes plages.

Saint Petersburg et **Tampa** sont les deux villes les plus importantes de la côte ouest de la **Floride**. Elles se situent de part et d'autre de la **baie de Tampa** et sont reliées par deux ponts, le **Howard Frankland Bridge** et le **Gandy Bridge**. Arrêt photo devant l'impressionnant **Skyway Bridge** qui est le gigantesque pont suspendu qui ferme la **baie de Tampa**.

Tampa est à la fois une ville industrielle et un centre de villégiature, en faisant une destination prisée de tous. Elle est idéalement située au bord des eaux azurées de la **baie de Tampa**. Le pittoresque quartier d'**Ybor City** vous présente ses maisons de style colonial antillais. **Tampa** est également très connue pour son immense parc d'attractions, **Busch Gardens et Adventure Island**, dans lequel manèges côtoient animaux en liberté.

Jour 5

218 miles / 351 km

Hôtel « Best Western Apalach Inn » à Apalachicola



Crystal River, FL > Apalachicola, FL

La petite ville de **Crystal River** doit son nom à une rivière de 11 km qui jusqu'au 19^{ème} siècle s'appelait « Weewahiiaca » (« eau claire »). Ce cours d'eau est l'un des plus importants refuges de lamantins. Ces créatures sont des mammifères siréniens et des cousins éloignés des éléphants ! Mais n'ayez crainte, ils sont aussi géants qu'ils sont doux et affectueux ! C'est ici à **Crystal River**, et nulle part ailleurs aux **Etats-Unis**, que vous pourrez nager en leur compagnie. Nous conseillons donc aux amateurs de faune et flore de se rendre au **Crystal River National Wildlife Refuge**, qui est une zone naturelle englobant neuf îlots à l'état sauvage. On y accède uniquement par bateau.

Jour 6

162 miles / 261 km

Hôtel « Best Western Blue Angel Inn » à Pensacola



Apalachicola, FL > Fort Walton Beach > Pensacola, FL

Apalachicola est une petite communauté de pêcheurs. Elle est située à l'une des extrémités de l'embouchure de la rivière Apalachicola (« *le pays au-delà* ») qui se déverse à cet endroit dans le **Golfe du Mexique**. La ville comprend entre autres des demeures très bien conservées qui datent de l'époque victorienne et d'avant la guerre de Sécession. Ne manquez pas d'ailleurs de vous promener dans son **Historic Downtown** (le centre ville historique de la ville).

De nombreux parcs valent le détour avant de quitter la région d'Apalachicola : **Falling Waters State Recreation Area** qui présente l'une des plus remarquables curiosités géologiques de la Floride, une chute d'eau se jetant dans un abîme de 30 mètres de profondeur. **Torrey State Park** est le lieu unique de pousse d'une espèce rare de conifère, le **Torrey de Floride**. **Florida Caverns State Park** où des cavernes de calcaire vieilles de 40 à 60 millions d'années offrent une architecture variée.



Jour 7

204 miles / 328 km

Hôtel « Best Western St Christopher Hotel » à New Orleans



- Continuons en direction de Pensacola en passant par **Fort Walton Beach**. C'est une station balnéaire qui a joué son rôle durant la guerre de Sécession. C'est aujourd'hui un secteur économique clé pour la Floride. En effet, sa mer couleur azur, *ses plages d'une pureté étincelante et les produits marins locaux méritent que vous choisissiez de faire de Fort Walton Beach votre pause sur la route.*
- **Pensacola**, surnommée « *la ville aux cinq drapeaux* », aura de quoi vous émerveiller. En vous promenant dans la vieille ville, appelée **Old Pensacola**, vous passerez par de très belles maisons de bois (certaines sont victoriennes, d'autres plutôt coloniales) ainsi que de petits immeubles dotés de ravissants balcons en fer forgé. Enfin vous ne pourrez absolument pas manquer un passage par Pensacola Beach (située sur Santa Rosa Island) qui compte parmi les plus belles plages du Golfe.




Pensacola, FL > Mobile, AL > New Orleans, LA

- C'est aujourd'hui que vous quittez cette fascinante **Floride** pour faire route en direction de la **Louisiane** en passant par les états de l'**Alabama** et du **Mississippi**.
- **Mobile**, bien qu'en **Alabama**, est très proche de **Pensacola**. Cette ville a été fondée en 1711 par les français ! C'est aujourd'hui une ville aéroportuaire qui a su **conserver son charme du passé et à la fois adopter la modernité**. L'avenue principale de la ville est **très atypique** : elle est bordée de vieux chênes, de nombreux jardins et de très grandes demeures anciennes dont **Richard Dar House**. La ville est très culturelle avec plusieurs musées. A une cinquantaine de kilomètres au sud de la ville vous découvrirez **Dauphin Island** (reliée au continent par une route) qui est le lieu de séjour pour les vacances des habitants de **Mobile**.
- Arrivée à la **Nouvelle-Orléans** et visite de la ville. Le **French Quarter**, appelé aussi le **Vieux Carré** (bien qu'il ait la forme d'un rectangle), est le quartier historique de la **Nouvelle-Orléans**. Il a été dessiné par un architecte français au début du XVIIIème siècle avec l'idée d'en faire une sorte de village. Après les violents incendies qui ont touché la ville à la fin du XVIIIème siècle, la plupart des maisons du **Vieux Carré** ont été reconstruites par les Espagnols, ce qui explique que le style architectural rappelle plus l'**Espagne** que la **France**.
- **Bourbon Street** : cette rue parallèle à **Royal Street** traverse également le **Vieux Carré**. on y trouve de tout : spectacles, vendeurs de hot-dogs ambulants, bars, grands restaurants, boîtes de Jazz, cafés avec concerts Rock, etc ... Dès la fin de l'après-midi, la rue devient piétonne et la musique sort de tous les bars.
- Le soir, vous pourrez si vous le désirez écouter du Jazz dans le quartier de **Preservation Hall**, berceau de cette musique. Point commun avec **Las Vegas**, la ville reste active toute la nuit, et comme elle, c'est une des rares à ne pas imposer d'heure de fermeture aux différents établissements.
- Réputée pour son **carnaval** qui dure 2 mois (du 06/01 jusqu'à mardi gras, le 21 février 2012), nous nous recommandons également le festival Jazz vers fin avril – début mai : « **New Orleans Jazz & Heritage Festival** ».





Jour 8

New Orleans, LA > Paris CDG


-  Le matin, remise de la moto, trike ou de l'auto.
-  Transfert à l'aéroport de New Orleans.
-  Envol à destination de Paris. Dîner et nuit à bord.


Jour 9

Paris CDG

-  Petit déjeuner à bord.
-  Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Charles de Gaulle.

LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

 Du samedi 03 mars au dimanche 11 mars 2012

 Du lundi 05 novembre au mardi 13 novembre 2012

 Du mercredi 16 mai au jeudi 24 mai 2012





Conditions de vente

Produit : Magie du Sud Tours – 09 jours / 07 nuits

| Prix par personne, en formule : | Accompagnée | Mototours | Autotours |
|---|-------------|------------|------------|
| Forfait Pilote ou Conducteur | 3.190,00 € | 2.750,00 € | 1.700,00 € |
| Forfait Passager | 2.020,00 € | 1.580,00 € | 1.580,00 € |
| Réduction 3 ^{ème} personne dans la chambre | - 90,00 € | - 90,00 € | - 90,00 € |
| Réduction 4 ^{ème} personne dans la chambre | - 130,00 € | - 130,00 € | - 130,00 € |
| Supplément Honda Goldwing/BMW | | 60,00 € | |
| Supplément Trike | | 520,00 € | |
| Supplément E.VIP (réduit la franchise à 1.000\$) | | 60,00 € | |
| Supplément chambre individuelle | | 320,00 € | |
| Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones » | | 100,00 € | |

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris > Miami – New Orleans > Paris, en classe économique, sur vols réguliers, sur la Cie Air France/Delta Air Lines ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **90 €** et la surcharge Q (hausse du carburant) **240 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : **6 jours de location** d'une Harley-Davidson, prise à Miami, FL et rendue à New Orleans, LA, en kilométrage illimité, toutes les taxes (locales & environnementales), **pour deux personnes**, l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : **7 jours de location** d'une voiture Cat.C4 « Compact Car » prise à l'aéroport Miami, FL et rendue à l'aéroport de New Orleans, LA, en kilométrage illimité, **occupée par deux, trois ou quatre personnes**. Les assurances (CDW et EP) et toutes les taxes (locales, aéroport et surcharge states).
- Formule « Accompagnée » : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtels, transport des bagages et *organisation des pique-niques pour les déjeuners*).
- Pour toutes les formules : **un carnet de voyage complet** (carte, programme détaillé, guide, etc.).

Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : L'essence, la caution de 500 \$ et la franchise de 2.000 \$.
- Formule « Autotour » : L'essence, les assurances complémentaires facultatives ainsi que les **frais d'abandon (one-way fee)**, le **cas échéant**. Ce supplément hors taxes est à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) : De 0 à 200 miles = 100\$. De 201 à 500 miles = 150\$. De 501 à 1000 miles = 300\$. Au delà de 1000 miles = 500\$.
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

En option :

- Moto : L'assurance **EVIP** (réduit la franchise à 1.000\$ et prend en charge les frais d'une crevaison) : **10,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur d'un million de dollars) : **13,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **PAI/PEC** (remboursement en cas de vol des effets personnels jusqu'à 525,00 \$) : **5,00 € par jour**,
- Moto/Auto : La location d'un **GPS Garmin** : **15,00 € jour**,
- Road Book personnalisé : **70,00 €**.

Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **30 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **70 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **130 € par personne**



Ce qu'il faut savoir

Formalités :

- ✈ Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
- ✈ Pour faire la demande d'autorisation de voyage aux États-Unis, les voyageurs se connecteront au site Internet de l'ESTA (<https://esta.cbp.dhs.gov>) et rempliront un formulaire en ligne qui est l'équivalent du I-94W qui doit être rempli actuellement à bord, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage. La demande d'autorisation devra être faite au plus tard 72 heures avant le départ. L'ESTA a cependant été conçu pour autoriser des voyages de dernière minute. (14\$ par demande).
- ✈ Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique.

Transport Aérien :

- ✈ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈ Pour cela, nous travaillons principalement avec 2 Compagnies Aériennes régulières : Delta Air Lines/Air France, en Code Share (partage de vol) via Atlanta, Boston, Cincinnati, New York & US Airways via Philadelphie.
- ✈ Nous pouvons également obtenir des vols directs, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur Chicago, Los Angeles, San Francisco, etc.

Hôtels :

Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- ✈ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années en exclusivité avec la 1^{ère} chaîne mondiale d'hôtellerie « Best Western International », ainsi qu'avec la chaîne « Choice Hotels International » qui représente les hôtels Quality Inn, Comfort Inn, Sleep Inn, Clarion, etc.
- ✈ Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
- ✈ Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

Températures moyennes :

- ✈ Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les États-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

| MOIS | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|-----------------------------|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| Albuquerque (New Mexico) | 2 | 4 | 8 | 14 | 18 | 24 | 26 | 25 | 21 | 15 | 7 | 3 |
| Anchorage (Alaska) | -11 | -7 | -5 | 2 | 7 | 12 | 14 | 13 | 9 | 2 | -5 | -10 |
| Atlanta (Georgia) | 7 | 9 | 11 | 16 | 21 | 25 | 27 | 26 | 23 | 17 | 11 | 7 |
| Boston (Massachusetts) | -1 | -1 | 3 | 9 | 15 | 20 | 23 | 22 | 18 | 13 | 6 | 0 |
| Buffalo (New York) | -4 | -5 | 0 | 6 | 12 | 18 | 21 | 20 | 16 | 11 | 4 | -3 |
| Chicago (Illinois) | -3 | -2 | 3 | 9 | 15 | 21 | 24 | 23 | 18 | 13 | 4 | -2 |
| Cincinnati (Ohio) | 2 | 3 | 7 | 13 | 19 | 24 | 27 | 25 | 22 | 15 | 8 | 3 |
| Dallas (Texas) | 8 | 10 | 14 | 18 | 23 | 28 | 30 | 30 | 26 | 20 | 13 | 9 |
| Denver (Colorado) | -2 | 0 | 2 | 8 | 14 | 18 | 23 | 22 | 17 | 10 | 3 | 0 |
| Detroit (Michigan) | -3 | -2 | 2 | 9 | 15 | 21 | 23 | 22 | 18 | 12 | 4 | -1 |
| Honolulu (Hawaii) | 22 | 22 | 22 | 24 | 25 | 26 | 26 | 26 | 25 | 25 | 24 | 23 |
| Houston (Texas) | 12 | 14 | 16 | 20 | 24 | 28 | 29 | 29 | 27 | 22 | 16 | 13 |
| Kansas City (Kansas) | 0 | 2 | 7 | 13 | 19 | 25 | 27 | 27 | 22 | 16 | 7 | 2 |
| Las Vegas (Nevada) | 6 | 9 | 13 | 18 | 23 | 29 | 33 | 31 | 27 | 20 | 13 | 7 |
| Los Angeles (California) | 13 | 14 | 15 | 16 | 18 | 19 | 20 | 22 | 22 | 20 | 17 | 14 |
| Memphis (Tennessee) | 5 | 7 | 12 | 17 | 22 | 26 | 28 | 27 | 24 | 18 | 11 | 7 |
| Miami (Florida) | 20 | 20 | 22 | 24 | 26 | 27 | 28 | 28 | 27 | 26 | 22 | 20 |
| Minneapolis (Minnesota) | -10 | -7 | -2 | 7 | 15 | 20 | 23 | 22 | 16 | 9 | 0 | -5 |
| New Orleans (Louisiana) | 13 | 14 | 16 | 20 | 24 | 27 | 28 | 28 | 26 | 22 | 16 | 13 |
| New York (New York) | 0 | 1 | 5 | 11 | 17 | 22 | 25 | 24 | 21 | 16 | 9 | 2 |
| Orlando (Florida) | 15 | 16 | 19 | 21 | 25 | 26 | 27 | 27 | 27 | 23 | 19 | 16 |
| Philadelphia (Pennsylvania) | 0 | 1 | 5 | 11 | 17 | 22 | 25 | 24 | 20 | 13 | 7 | 1 |
| Phoenix (Arizona) | 12 | 13 | 17 | 20 | 25 | 31 | 34 | 32 | 29 | 23 | 16 | 12 |
| Portland (Oregon) | 5 | 6 | 8 | 12 | 14 | 17 | 20 | 20 | 17 | 13 | 8 | 5 |
| St Louis (Missouri) | 2 | 2 | 6 | 13 | 18 | 23 | 26 | 26 | 22 | 15 | 7 | 2 |
| Salt Lake City (Utah) | -3 | 0 | 4 | 10 | 15 | 19 | 25 | 14 | 18 | 12 | 4 | 0 |
| San Francisco (California) | 10 | 11 | 12 | 14 | 15 | 16 | 17 | 17 | 18 | 16 | 13 | 10 |
| Seattle (Washington) | 3 | 5 | 7 | 10 | 13 | 16 | 18 | 18 | 16 | 11 | 7 | 5 |
| Washington (DC) | 2 | 3 | 7 | 13 | 19 | 23 | 26 | 25 | 21 | 15 | 9 | 4 |

Carnet de voyage :

- ✈ Environ un mois avant votre départ, nous vous remettrons un carnet de voyage complet comprenant : guide touristique et pour la Route 66 : « Le Petit Futé », infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.

Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

- ✈ Repas : Petit déjeuner américain 08/12\$, déjeuner (fast food) 10/15\$, dîner (Steakhouse) 20/30\$. Soit de 40 à 60\$ par jour.
- ✈ En plus des taxes, il faut ajouter le service (*tip* ou *gratuity*), donc prévoir 15 % en plus ...
- ✈ Essence : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Exemple pour un circuit à moto de 2.000 miles : 160\$ (environ 120€)
- ✈ Parcs Nationaux : Afin d'éviter de dépenser 25\$ environ à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « Annual Pass », 80\$ par véhicule, qui donne un accès illimité à tous les parcs nationaux (excepté Monument Valley).



Location Moto ou Trike :

- 🏍️ Age minimum 21 ans - Permis National Moto. Pas de minimum de durée.
- 🏍️ Accès au Mexique interdit sans autorisation écrite et signée de notre centre de location. Il est déconseillé de traversée la Vallée de la Mort du mois de juin à août, en raison des très fortes chaleurs.
- 🏍️ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf les *Dyna*). Un **Casque Jet** aux normes DOT est **fournis** sur place. Des **consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- 🏍️ **Les modèles Harley-Davidson 1584cc**: *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Street Glyde, Dyna Low Rider, Fat Boy*, etc ...
- 🏍️ **Les autres marques** : **BMW R1200 RT** et **Honda Goldwing** à Las Vegas, Los Angeles, *Jackson*, Salt Lake City, San Francisco, *Washington* Orlando & Miami. **Honda** (*Chicago, Dallas, Springfield, Santa Monica*) et **BMW** (*Phoenix et Palm Springs*). **Triumph** uniquement à Albuquerque, Chicago, Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City, Miami & Orlando. **Trike Honda ou Harley**: Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City (avec permis moto), Miami & Orlando.
- 🏍️ **Pour connaître tous les points de location, nous consulter.**
- 🏍️ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal.
- 🏍️ Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$ et caution à 500\$) ou en option « **Enhanced VIP** » (qui réduit la franchise à 1.000 \$ et la caution à 300\$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.

- 🏍️ Départ pour les Formules « Mototour & Autotour » : A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.

Location Auto :

- 🚗 Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- 🚗 **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire et de la réservation. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- 🚗 Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- 🚗 **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) **en option.**
- 🚗 Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- 🚗 **Les frais d'abandon (One Way Fee)** peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre ville ou état.
- 🚗 Ces suppléments hors taxes sont à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) sont de :
 - De 0 à 200 miles = 100\$
 - De 201 à 500 miles = 150\$
 - De 501 à 1000 miles = 300\$
 - Au delà de 1000 miles = 500\$.
- 🚗 **Exemple** : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

🏍️ Du samedi 03 mars au dimanche 11 mars 2012

🚗 Du lundi 05 novembre au mardi 13 novembre 2012

🏍️ Du mercredi 16 mai au jeudi 24 mai 2012

Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Prix - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2012 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juillet 2011 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. *En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (1 USD = 0,70 €), ou du dollar canadien (1 CAD = 0,76 €) ou du rand sud-africain (1 ZAR = 0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.*

Assurances : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Location de la moto : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, sauf Cuba, mais vous devrez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national.

Carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal.

Annulation/Modification - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Durée de la location : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement avec 1 ou 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

Réclamations : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR
- **ARGENTINE** : caution & franchise 3.000 USD
- **CUBA** : caution & franchise 1.500 EUROS
- **MAROC** : caution & franchise 1.200 EUROS
- **MEXIQUE** : caution & franchise 1.000 USD

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : établi sur la base de 8 motos (16 personnes). Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
 - Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur,
 - Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Prestations non utilisées : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.